

LE TRAIT-D'UNION

SYNERGIE-OFFICIERS

AVIS DE RECHERCHE

PROCEDURE PENALE : LES RAISONS DE LA COLERE



**SYNERGIE
OFFICIERS**

Revue trimestrielle
Déc. 2016 • n°215 • 3,00 €

SOMMAIRE

le trait d'union n°215



- 3 ÉDITO
- 5 PROCÉDURE PÉNALE
LES RAISONS D'UNE COLÈRE LÉGITIME
- 12 HISTOIRE D'UN EMBLÈME
- 15 RENCONTRE AVEC LE FLAG !
- 19 LU POUR VOUS
- 20 HOMMAGE
- 22 LA TRIBUNE DES RETRAITÉS
- 26 LE MOT DU TRÉSORIER
- 27 BULLETIN D'ADHÉSION

L'année qui s'achève aura été extrêmement dense. Dramatiquement, avec les attentats qui, en plus des tueries de masse comme celle de Nice, démontrent également, s'il le fallait encore, que les policiers sont particulièrement visés et exposés comme en témoignent les meurtres de Magnanville. Ces abjections sont l'aboutissement

d'un processus d'intensification paroxystique de la violence contre les policiers telle qu'encouragée par les islamo-délinquants (l'un nourrissant l'autre et réciproquement), petites frappes haïssant les représentants d'un État qui leur a tout donné (santé, éducation, protection, culture, ...) et exaltés par les éternels tenants de la culture de l'excuse. Ceux-ci portent une lourde responsabilité dans l'aggravation de la sécession de quartiers entiers et la fragmentation de la société. Ils portent en gestation (pour autrui ! car les bobos qui les adulent s'arrangent pour ne pas habiter avec eux...) les terroristes de demain gavés de ressentiment. L'agression de Viry-Châtillon procède du même esprit que Magnanville. À force de déshumaniser le policier dans les mots, les invectives, la presse bienpensante et le clientélisme politique, il ne mérite plus de vivre.

L'accumulation de deux décennies d'exacerbation de la violence conjuguées à un sentiment bien réel d'abandon de la part des pouvoirs publics et de la justice a amené un ras-le-bol chez nos collègues. Des méthodes de management archaïques couplées à une paupérisation humaine et matérielle (nonobstant les réels efforts consentis ces dernières années) dans des conditions d'exercice désormais insupportables ont déclenché un mouvement qui ne porte pas d'autre message que celui martelé de manière incessante par les syndicats depuis des lustres. Pour autant, ce mouvement né d'une colère légitime ne doit pas être détourné à des fins autres que professionnelles. La cacophonie a amené à s'autoproclamer porte-paroles des individus au profil pour le moins éclectique : ADS raté reconverti en vigile de supermarché, ancien moniteur de sport de combat exhumé de sa paisible retraite, avocat officier de réserve de la gendarmerie, fonctionnaire en voie de réhab...



PATRICE RIBEIRO

Comme l'a rappelé le président de la République, reprenant Montesquieu, la démocratie ne peut fonctionner sans corps intermédiaire. Le nier, surtout quand les syndicats de police recueillent 85 % des suffrages, c'est ouvrir la porte au populisme et à un nihilisme irrémédiablement préjudiciable aux intérêts des policiers. Il appartient aux organisations syndicales de donner du sens à cette colère. Pas aux groupuscules de la détourner et de l'adultérer.

C'est pour cette raison que le travail et la rigueur ont été les maîtres mots du 7e congrès de Synergie-Officiers. C'est sur ces bases solides que nous travaillons à l'avenir des officiers. Ce sont nos idées qui ont été matérialisées dans le protocole d'avril 2016. Il nous appartient d'en vérifier méticuleusement la déclinaison et d'anticiper la suite de cette dynamique pour préparer votre avenir : hors échelle B, décontingement des échelons spéciaux, alignement de l'IRP des Cdt sur celle des commissaires divisionnaires et des capitaines sur celle des commissaires... l'ambition ne manque pas !

Les élections imminentes permettront à Synergie-Officiers de porter notre politique d'exigence au plus haut niveau. Chaque candidat devra s'engager sur nos revendications. Nous serons vigilants pour que la sécurité soit enfin au cœur des préoccupations : budget, recrutement des CEA, suppression du concours externe de commissaire et création d'un corps unique, refonte de la procédure sur un mode oral et accusatoire, véritable politique sociale pour les policiers...

Enfin, je ne peux clore cette année 2016 sans avoir une pensée affectueuse et fraternelle pour les familles de nos collègues décédés et pour tous ceux des nôtres blessés dans leur chair et leur âme dans l'accomplissement de leur devoir.

Je souhaite vous adresser à toutes et tous mes vœux de réussite professionnelle bien sûr et plus généralement de bonheur et de santé pour vous-mêmes et vos proches.

Bonne année 2017 !

Patrice RIBEIRO
Secrétaire général

N° 215 - 4^{ème} Trimestre 2016Revue trimestrielle d'information
du Syndicat Synergie-OfficiersAffilié à la CGC par le canal exclusif
de l'Union Fédérale des Cadres des
Fonctions Publiques (CFE-CGC)Publication inscrite
à la commission paritaire de presse
sous le n° CPPAP : 1018 S 05864
Valable jusqu'au 31 octobre 2018Synergie-Officiers
2 bis, Quai de la Mégisserie - 75001 Paris
Tél. : 01 40 13 02 85 Fax : 01 40 28 47 73
bureau.national@synergie-officiers.comAbonnement
Un an, 4 numéros : 10 €
Contacter le Secrétariat au 01 40 13 02 85Directeur de la publication
Patrice RIBEIRORédacteur en chef
Alain ROMANETRédaction
Béregère MAGUET, Gaëlle JAMES,
Isabelle TROUSLARD,
Frédéric BISANCON, Benoît EBEL et les
membres de la section des retraitésMaquette et réalisation
Editions Crépin-Leblond
14 rue du Patronage Laïque
52902 Chaumont
Tél. : 03 25 03 87 48 Fax : 03 25 03 87 40



LYRIA

PRINCIPE

À PARTIR DE
15€ PAR MOIS*

LYRIA

STATURE

À PARTIR DE
19€ PAR MOIS*

LYRIA

PRESTIGE

À PARTIR DE
20€ PAR MOIS*

LYRIA

PROMESSE

À PARTIR DE
20€ PAR MOIS*

PRIORITÉ
À VOTRE
SANTÉ

La Mutuelle Générale de la Police vous propose 4 nouvelles garanties santé pour prendre en charge vos remboursements de manière optimale.

- Des solutions adaptées pour les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur
- Un rapport qualité-prix avantageux
- Des garanties salaire et décès en option



* Tarif TTC de la garantie santé hors prix fixes.
MGP Santé immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS - TheLinks.fr - 30/09/15 - Document non contractuel - Crédit photos : Getty Images.



PROCEDURE PENALE LE CYCLE INFERNAL CONTINUE



Le 15 novembre 2016



La loi du 3 juin 2016, trompeusement vouée à porter «simplification de la procédure pénale», n'en finit décidément plus de délivrer ses fruits gâtés....

SYNERGIE-OFFICIERS, 1^{er} syndicat à avoir dénoncé les effets délétères et dévoyés de cette loi (cf. communication en date du 21 juin 2016, toujours consultable sur notre site), a déjà eu l'occasion d'énumérer les complications générés par plusieurs des dispositions instituées.

La mise en place dès aujourd'hui de l'obligation faite aux OPJ d'assurer un entretien de 30 minutes des gardés à vue avec la personne de leur choix avait beau être programmée, elle n'en apparait pas moins inique et superfétatoire !

Alors que la grogne des policiers porte de manière substantielle sur l'inexorable accroissement des contraintes procédurales, la mise en place de cette nouvelle obligation, chronophage et superflue au regard du droit existant (n'y a-t-il pas déjà un *avis famille* prévu par le code de procédure pénale?) vient démontrer - si c'était encore nécessaire - la cécité totale du législateur face à la réalité des lourdes contingences pesant sur les enquêteurs.

Evidemment, cette nouvelle mesure devant permettre au gardé à vue de s'entretenir avec une personne de son choix correspond à la transcription d'une directive Européenne.

Mais pendant combien de temps encore le législateur Français va-t-il demeurer sourd et muet face au désarroi des policiers acteurs de la filière judiciaire ? Combien de couleuvres les OPJ vont-ils devoir encore avaler avant que le système ne vole en éclats ?



Aujourd'hui, il est une réalité fondamentale que les postes en judiciaire proposés à la mutation ne génèrent quasiment plus de candidatures. Et presque tous ceux qui y officient n'aspirent qu'à fuir cette filière.

Cette désaffection est clairement causée par la multiplication des « chausse-trappes » procédurales, potentiellement génératrices de vices de forme qui ne profitent qu'aux accusés,

SYNERGIE-OFFICIERS 2 Bis Quai de la Mégisserie 75001 PARIS - 01 40 13 02 85 - @ Bureau National

PROCÉDURE PÉNALE :

Les raisons d'une colère légitime

Les enquêteurs sont à cran.

Les raisons de cette tension sont multiples, et légitimes. Elles tiennent à la détérioration sans cesse accrue de leurs conditions de travail, conséquence d'une complexification aberrante de la procédure et plus généralement d'une défiance grandissante de la Justice à leur égard.

Pourtant, les enjeux procéduraux n'ont jamais été aussi immenses. Ils sont corrélatifs aux mutations que subit notre société, et aux menaces protéiformes auxquelles elle doit faire face.

En marge de cette réalité, les OPJ subissent au quotidien d'autres affres ; l'accumulation des contraintes qui pèsent sur eux diminue leur autonomie et restreint leur efficacité dans ce qui est censé constituer le cœur de leur métier, l'investigation.



Aujourd'hui, le temps et l'énergie passés à tenter de respecter un formalisme, la plupart du temps abusif et superfétatoire, empiètent inévitablement sur le travail de fond nécessaire à la manifestation de la vérité.

Cette complication intempestive des normes de référence génère un risque exponentiel de vices de forme, dont ne tirent profit que les mis en cause et leurs avocats.



Plus personne n'est dupe de l'excuse jusqu'à brandie pour justifier l'accumulation des contraintes imposées à l'OPJ ; la Cour européenne a bon dos. L'introduction de l'avocat dans la garde à vue était mue par la nécessité d'assurer l'équité des parties. Au principe que les intérêts de la victime étant garantis par les policiers, il fallait un contrepois utile au suspect. Cette simple idée aurait pu être battue en brèche par le législateur français, s'il avait accepté de reconnaître que l'enquêteur, travaillant à charge et à décharge, assurait à lui seul l'équité des parties. Non seulement il ne l'a pas fait – pas davantage que l'autorité judiciaire –, mais en plus il a assorti les recommandations européennes d'exigences supplémentaires. Dont la raison, idéologique, épousait l'intention, en l'occurrence affaiblir les policiers en niant leur probité et leur objectivité. Éreintés par cette défiance et ce mépris constants, démunis face à la menace qu'ils doivent affronter et dont ils sont souvent les cibles directes, les policiers sont à bout. Or, qui d'autre qu'eux pour

**RÉSOLUMENT
SECTEUR PUBLIC**

“MA BANQUE
M'APPORTE DES SOLUTIONS
SPÉCIFIQUES”

1

Pour financer
mes projets personnels,
elle me fait bénéficier
de conditions attractives.

2

Pour mon avenir,
elle fait la différence
sur mon épargne.



Julien, 30 ans
policier

3

Pour mieux m'accompagner,
elle est attentive à qui je suis.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

bfm.fr

Du lundi au samedi de 9h à 18h

0 821 222 500 Service 0,12 € / min
* prix appel



*Chacun de vous
est important*



PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ

Banque Française Mutualiste - Société Anonyme coopérative de banque au capital de 113 803 582,50 €. RCS Paris 326 127 784. ORIAS n° 08 041 372. Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.
Société Générale - Société Anonyme au capital de 1 009 380 011,25 €. RCS Paris 552 120 222. ORIAS n° 07 022 493. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.



défendre nos concitoyens de la barbarie qui guette ? Qui d'autre qu'eux pour gérer le contentieux de masse qui empoisonne le quotidien et le moral des honnêtes gens qui font l'effort de se lever le matin ?

Au risque d'être redondant, les enjeux procéduraux n'ont jamais été aussi immenses. Et les enquêteurs ne se sont jamais sentis aussi démunis. Démunis par la défiance qu'ils subissent des élites, démunis par les moyens dérisoires qui leur sont octroyés, démunis par les outils erratiques qui leur sont confiés. Comment imaginer que des gens, qui ont embrassé ce métier de policier pour défendre un idéal de justice, puissent ne pas ressentir de l'amertume et de la colère face au traitement qui leur est infligé ? Qui pourrait reprocher aux policiers de se révolter, quand les pouvoirs publics tentent de réduire à néant leur influence, alors que nous faisons face à une crise de société ?

**Les policiers, comme
n'importe qui,
ont besoin de respect.
Et de protection.**

Le respect doit passer par la reconnaissance de leur disponibilité, de leur probité, de leur implication. Les autorités de notre pays, ainsi que les magistrats, doivent témoigner aux policiers une confiance en rapport avec l'investissement et l'expertise dont ils font preuve. Ils doivent leur donner les moyens d'accomplir réellement les tâches essentielles qui leur incombent, car la sécurité de tous les Français en dépend. Ils doivent les protéger, en instituant des règles claires et inextinguibles propres à garantir leur anonymat quand la situation l'impose, et leur permettant d'ouvrir le feu quand cela est nécessaire. Il faut que les policiers soient enfin libérés de la pression qu'ils ressentent lors des actes – pourtant légitimes – exécutés dans le cadre de leurs missions !



SYNERGIE
OFFICIERS

PROCEDURE PENALE :

C'EST L'ENQUETEUR QU'ON
VEUT ASSASSINER

Le 30 novembre 2016

Depuis des années, SYNERGIE-OFFICIERS fustige la dérive des différentes lois successives portant modification de la procédure pénale, dont l'esprit et la lettre n'ont eu d'autres intentions que circonscrire le rayon d'action de l'enquêteur, en l'engluant dans un maelström d'obligations et de contraintes aliénantes.

Dissimulés derrière les préconisations de la Cour Européenne, le législateur et les magistrats ont introduit dans notre droit des strates de complexification qui, sous couvert de garantir « l'équité des parties », n'ont en réalité fait que saper encore et encore la position de l'enquêteur dans le processus judiciaire.

SYNERGIE-OFFICIERS n'a cessé de dénoncer par tous les moyens, l'idéologie qui est à l'origine de ces manœuvres discriminatoires dont les policiers sont la cible.

Ce qui pouvait être interprété par certains comme une posture réactionnaire, vient pourtant d'être clairement prouvé par la très récente note du 22 novembre 2016 établie par le Procureur de la République de PARIS, émise pour diffusion à l'intention de la DSPAP et la DRPJ ! (cf pièce-jointe)

Dans cette note, dont la portée était de préciser les modalités de mise en œuvre de la présence de l'avocat lors de la parade d'identification, fruit de la loi du 3 juin dernier, l'autorité judiciaire a cru bon d'écrire ceci :

« L'objectif est de garantir la régularité de l'identification du mis en cause par la victime ou le témoin (notamment en écartant tout soupçon de suggestion ou d'influence par l'enquêteur lui-même ou le déroulement de ladite séance) »

Il est inscrit quelques lignes plus loin, en gras dans le texte :

« L'avocat du mis en cause devra – s'il est présent – se trouver du côté de l'OPJ et de la personne procédant à l'identification (victime ou témoin), et ce aux fins de garantir l'objectivité de l'identification. »

Force est donc de constater qu'aujourd'hui, nul besoin pour les mis en cause que leurs avocats mettent en doute la probité des enquêteurs, l'autorité judiciaire s'en charge ! Laquelle s'oblige donc à instituer des garde-fous aux OPJ, dans une démarche dont elle dira probablement qu'elle a vocation in fine à les protéger d'eux-mêmes. La belle affaire !

SYNERGIE-OFFICIERS 2 Bis Quai de la Mégisserie 75001 PARIS - 01 40 13 02 85 – @ Bureau National

Un projet de loi visant à modifier les règles d'usage de l'arme et à créer un cadre instituant les conditions de l'anonymisation des policiers va être prochainement soumis aux parlementaires. Il comportera également une augmentation du quantum de peine applicable à l'outrage à PDAP, le portant au même niveau de répression que l'outrage à magistrat.

D'ores et déjà, il apparaît que les mesures envisagées sont trop timides !

SYNERGIE-OFFICIERS défend l'idée d'une modification beaucoup plus drastique des règles de procédure pénale.



Le législateur, confronté au dilemme opposant les procédures accusatoire et inquisitoire, a "créé" une procédure baptisée contradictoire, censée faire la synthèse des systèmes français et anglo-saxon. Dans la réalité, tous les enquêteurs ont pu constater que cette procédure ne faisait que compiler les aspects négatifs des deux systèmes. Il apparaît donc, à l'aune de ce constat, que le législateur doit enfin franchir le pas culturel qui nous sépare de la procédure accusatoire, et imposer l'introduction d'une dose d'oralité dans les débats. Cette solution permettrait notamment, au moment de la garde à vue, de dégager l'OPJ de nombre d'actes chronophages et sans intérêt, au profit de la tenue d'opérations plus en rapport avec sa mission fondamentale, qui est la recherche des traces et indices permettant la manifestation de la vérité.



Ce retour aux missions fondamentales contribuera à ce que les policiers retrouvent du sens dans leur métier !

GENÈSE D'UN EMBLÈME



La France est un magnifique pays avec une forte identité historique. Des femmes et des hommes ont construit cette histoire. Certaines, certains, sont des héros célèbres de la République. D'autres sont des héros inconnus du quotidien. Nicolas DARDINI, 18 ans, une maturité surprenante, fait partie des héros inconnus de ce pays.



Il menait une vie irréprochable dans une famille aimante. Une nuit de juin 2012, défendant sa petite amie contre des agresseurs sexuels, il a été frappé de plusieurs coups de couteau par les auteurs qui se sont retournés contre lui. Il a perdu la vie dans les bras de son amie.

Le 2e district de police judiciaire de Paris a été chargé de l'enquête. Les deux agresseurs ont été identifiés. Le premier a été interpellé à Paris et le second, après une longue traque, à Brême, en Allemagne.

Ils ont été présentés à la justice, puis jugés et condamnés par la cour d'assises de Paris. Le verdict concernant l'auteur principal a été de 18 ans de réclusion criminelle.

L'histoire de Nicolas ne se termine pas là pour autant. Sa mère Roseline DARDINI, artiste-coiffeuse dirigeant une équipe de renommée internationale, et son père Robert DARDINI, tatoueur mondialement connu et reconnu, font preuve depuis ce drame d'une impressionnante sagesse. Ils possèdent une grandeur d'âme sans égale.

En acceptant de créer le nouvel emblème du 2e DPJ, avec l'aide d'Adrien BOETTGER, collaborateur de Robert DARDINI, ils ont fait entrer leur fils Nicolas dans l'histoire de la police judiciaire parisienne.

Le drakkar, indicatif et emblème historique du 2e DPJ, a été restylisé.

La puissance de cette représentation, symbolisant les célèbres conquêtes des Vikings, transportera l'âme de Nicolas DARDINI.

Cet emblème traversera les âges et guidera, quelles que soient leurs difficultés, les policiers du 2e DPJ dans l'accomplissement de leurs missions.



Préfon-Retraite

1^{er} régime de retraite facultatif en France

Préfon, association loi 1901 à but non lucratif, est engagée depuis 50 ans pour la défense des intérêts des agents du Service Public.

L'Association a créé le régime Préfon-Retraite afin de vous faire bénéficier d'une solution sans équivalent qui vous permet de percevoir des revenus complémentaires garantis à vie.

Ce n'est pas sans raison que Préfon-Retraite est le 1^{er} régime de retraite facultatif en France ! Déjà 400 000 Agents, ancien Agents et conjoints d'Agents du Service Public l'ont choisi pour préparer leur retraite.

Préfon s'engage pour votre retraite maintenant, parlons-en ensemble.

3025 Service & appel gratuits



www.prefon-retraite.fr

Préfon

La retraite et la prévoyance de la fonction publique

Rencontre

AVEC LE FLAG !



Mickaël
BUCHERON
est le président
de FLAG !



**Bonjour Flag !,
pourriez-vous vous présenter :**

Je suis Mickaël Bucheron, j'ai 42 ans, et je suis affecté sur le SGAP de Paris depuis ma sortie d'école en 1999.

Flag ! est une association à but non lucratif (loi 1901) de policiers et de gendarmes LGBT (lesbienne, gay, bi et trans). Notre but premier est de promouvoir l'égalité de traitement de chaque policier et gendarme dans son milieu profession-

nel quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre. Nous sommes un groupe de collègues, un outil à disposition de tous pour renseigner, aider et défendre le cas échéant.

En 2016, certains d'entre nous sont toujours victimes de discrimination, simplement parce qu'ils vivent avec une personne de même sexe. En quoi être lesbienne, gay, bi ou trans est-il incompatible avec le métier de policier ?

Trop longtemps tus, ces faits aujourd'hui sont sévèrement punis par la loi, mais également en interne. Flag ! permet aux policiers concernés de pouvoir rencontrer des collègues dans la même situation, de ne pas se sentir seuls.

Nous sommes composés d'un conseil d'administration de 17 personnes, d'un bureau de 6 membres, et sommes présents sur l'ensemble du territoire.

Depuis la convention signée avec la DGPN, nos interventions en école de Police (ENSP et ENP)

PARADIS LATIN[®]

Cabaret

« **Offre Spéciale Synergie Officiers** »
-50% pour toute réservation jusqu'au 30 décembre 2015
- Veuillez spécifier lors de la réservation le code « synergiepl » -

Sur présentation de la carte du syndicat en cours de validité.



FLASHEZ-MOI



Cabaret, Rive Gauche, Paris.

28 rue Cardinal Lemoine 75005 Paris - Réservation : 01-43 25 28 28
www.paradislain.com - paradislain@paradislain.com



RENCONTRE AVEC LE FLAG !



permettent de sensibiliser les futurs policiers sur les évolutions sociétales, les nouvelles familles, notamment avec la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe et l'adoption, les nouvelles législations sanctionnant et aggravant les peines lorsque les actes sont commis en raison de l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Touchant l'intime mais impactant fortement la sphère professionnelle, la lutte contre les LGBT-phobies est spécifique et le sujet n'est pas simple à aborder par tout le monde, y compris pour un formateur.

Nous rencontrons les policiers et gendarmes dans les différents services de police et unités de gendarmerie notamment à l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie et transphobie, le 17 mai.

Nous intervenons également à la demande de chefs de service ou directeurs partout sur le territoire.

Dans le cadre de conventions signées avec les mutuelles Police, nous sensibilisons les policiers le 1er décembre sur les IST (Infections sexuellement transmissibles).

Flag ! est réservé aux personnes LGBT ?

Non pas du tout, notre but premier est la défense des policiers LGBT, mais chaque policier ou gendarme peut adhérer, et quels que soient son orientation sexuelle, son genre ou son grade. Ce serait un comble qu'une association comme la nôtre interdise à nos collègues hétérosexuels

d'adhérer alors qu'ils soutiennent son objet.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site web : www.flagasso.com ainsi que sur les réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter.

Qu'attendez-vous des contacts avec Synergie-Officiers ?

Depuis notre création, nous entretenons de bonnes relations avec Synergie. Une organisation syndicale attentive aux évolutions de notre société. Nous sommes complémentaires et Synergie-Officiers est un partenaire essentiel pour la défense du policier devant certaines instances, ou encore lors de vote en faveur d'amélioration de la qualité de vie en interne à notre institution (CTP, CHSCT, Discipline, etc.). Nous avons un rôle d'alerte auprès de vous, auprès des protagonistes sociaux et de l'administration.

Flag ! s'inscrit dans une volonté européenne en créant en 2004 l'EGPA (European LGBT Police Association), dont Alain Parmentier (vice-président de Flag !)

ALAIN PARMENTIER
VICE PRÉSIDENT DE L'EGPA



est le vice-président. Cette structure tend à aider les policiers européens à être respectés au sein de leurs institutions, de modifier les législations dans chaque pays de l'Union pour leur bien-être.

Tous les deux ans, une conférence réunissant 180 collègues européens est organisée dans un des pays membres pour une conférence de 3 jours. Cette année, nous étions à Amsterdam ; Flag ! est en charge de son organisation en 2018.

PROFITEZ DE PLUS DE
90 ANS D'EXPÉRIENCE

Une autre vision des prêts bancaires au service de la Police



PRÊTS IMMOBILIERS | PRÊTS TRAVAUX | PRÊTS PERSONNELS | ACHAT VÉHICULES NEUFS...

TOUTES NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE ÉCOUTE!

Notre savoir-faire et nos spécificités sont désormais ouverts aux fonctionnaires de police. Ainsi vous bénéficiez d'une part, d'une présence sur l'ensemble du territoire national, et d'autre part, d'avantages jusqu'alors exclusivement réservés aux cheminots.

→ PRÊTS IMMOBILIERS

Avec nos solutions de Prêts à la Carte, nous mettons à votre disposition le financement correspondant à votre situation et à celle de demain. Vous souhaitez faire racheter votre prêt immobilier? En plus de la performance de nos prêts nous n'exigeons aucune domiciliation, votre banque restera la même qu'aujourd'hui.

→ PRÊTS TRAVAUX

Le financement idéal pour répondre à vos besoins de gros travaux.

→ PRÊTS PERSONNELS

Prêts à la consommation pensés pour chacun d'entre vous, et aussi le rachat de crédits des prêts à la consommation.

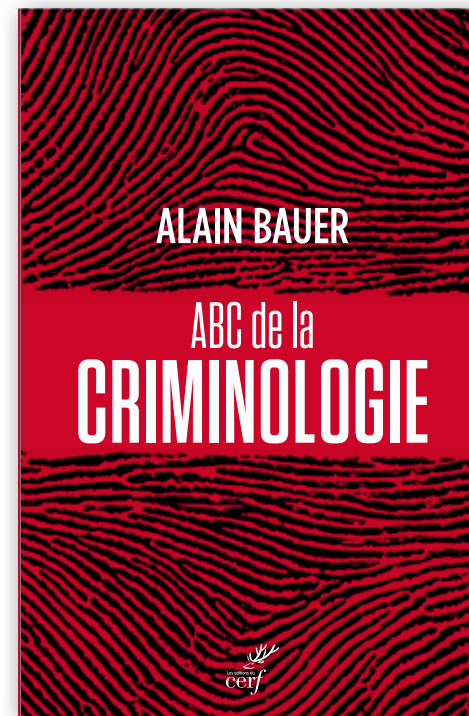
→ ACHAT VÉHICULES NEUFS

Votre voiture neuve à prix négocié, un service développé depuis plus de 35 ans: www.socrifauto.com. Spécialisé dans la vente de véhicules neufs, le Club Auto SOCRIF vous permet d'obtenir des remises sur plus de 36 marques pouvant aller jusqu'à -40%.



Pour plus de renseignements

SOCRIF/SOFIAP - Siège Social: 7, rue de la Pierre Levée - 75011 PARIS. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 60137760€. 391844214 RCS Paris. Immatriculée au registre des intermédiaires en assurance à l'ORIAS sous le n°07 025 372. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. 61, rue Taibout - 75009 PARIS. Pour les prêts personnels: Organisme prêteur SEDEF - Angle Avenue de l'Aunette - CD 15 3 - 91130 Ris Orangis CEDEX, SNC au capital de 3 060 000€ - 331 320 028 RCS Évry, mandataire d'intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 037 518 (www.orias.fr). Contrat d'assurance facultative n°4382 (décès, PTIA, IPP, ITT) souscrit auprès d'AXA France VIE, RCS Paris 310 499 959, entreprise régie par le code assurance.



LU pour vous

ABC de la CRIMINOLOGIE

Qu'est-ce que la criminologie? Cet ABC répond pour la première fois de façon exhaustive et critique à cette question en offrant un panorama sans précédent de cette discipline en plein développement en France.

On y trouvera :

- Un dictionnaire fondamental pour comprendre les concepts.
- Plus de 40 notions, allant d'« anthropologie criminelle » à « victimologie », en passant par « justice », « technique de neutralisation », « prévention ».
- Une anthologie des écrits essentiels, certains traduits pour la première fois, pour comprendre les sources.
- Plus de 50 textes d'auteurs de toutes nationalités, des Lumières à aujourd'hui, de Cesare Beccaria à Michel Foucault en passant par Émile Durkheim ou encore Gabriel Tarde.

Un guide intuitif, érudit, riche, dans lequel Alain Bauer démontre ses talents de pédagogue et livre les clés de cet univers dont il est l'un des pionniers.

Professeur de criminologie appliquée au Conservatoire national des arts et métiers, Shanghai, New York et Beijing, expert sur les questions de sécurité et de terrorisme, Alain Bauer est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la criminalité.

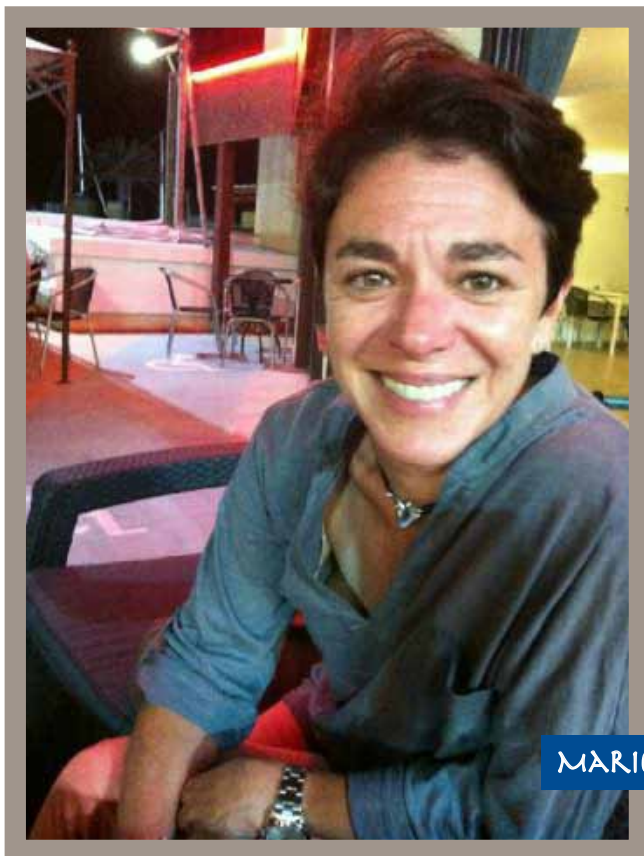
ISBN 978-2-204-11089-1



© CSA Images/Printstock Collection /
gettyimages
Maquette : BLEU ■

19 €

ELLE ÉTAIT dynamisme, courage et dignité



MARIE-LAURE VIDAL

C'est autour d'un café, ce lundi matin froid de décembre, que nous parlons avec ses amis et collègues de Marie-Laure, la veille de la cérémonie où nous lui dirons adieu.

Marie-Laure Vidal, le "Cap'tain Vidal", comme son mari aimait la nommer, ou tout simplement "Marie", est née le 13/08/1970 à Agen, mais son cœur était basque. C'est à Biarritz qu'elle aimait se ressourcer puis découvrait Sainte-Marie-de-la-Mer avec son bien-aimé.

Marie se destinait à être commissaire-priseur, mais les circonstances de la vie l'ont amenée à entrer à l'École nationale supérieure des officiers de police le 04/01/1999.

En 2000, elle était affectée au SARIJ du 1er arrondissement de Paris. Elle tentait rapidement la PJ parisienne. Le 01/09/2003, Marie débarquait à l'antenne de Charenton de la deuxième DPJ.

Après un passage en groupe enquêtes générales, elle intégrait en septembre 2004 le groupe financier pour lequel elle avait montré en amont son intérêt. C'est au sein de ce groupe qu'elle trouvait l'amour de sa vie, Rémi, qu'elle épousait à Agen en juillet 2006.

Marie réunissait alors ses deux passions : son mari et son métier, passions qui ne l'ont jamais quittée. Comme dans sa vie personnelle, Marie était "à fond" au niveau professionnel ; son dynamisme et sa ténacité l'ont amenée logiquement à prendre ses fonctions d'adjoint de groupe en avril 2013.

Marie, c'était un concentré d'énergie et un caractère bien trempé qui ne laissait pas indifférent, une fashion-victim qui aimait les couleurs, une amoureuse de l'Art, une sportive et une bonne vivante à la fois, une collègue généreuse qui apportait tout son savoir-faire aux jeunes recrues. Il était logique pour elle de s'investir aussi dans l'amicale de son service, parfois au désespoir de ses collègues qu'elle pourchassait pour vendre les derniers billets de tombola.

La maladie s'est annoncée aux premiers jours de 2015 mais Marie n'a jamais baissé les bras, aidée de l'amour de son mari et de ses proches.

Malgré la lourdeur de son traitement, elle a toujours suivi l'activité de son groupe qu'elle passait voir le matin, ainsi que celle de son service. Elle a participé activement à la nouvelle orientation de ce dernier, chargé des vols astucieux en mai 2015, et lorsqu'elle ne pouvait se déplacer, elle n'hésitait pas à gérer les écoutes de chez elle pour se rendre utile. Même dans la maladie, elle n'a cessé de penser d'abord aux autres, jusqu'aux derniers jours. Marie nous a quittés le 29 novembre. Le 2e DPJ et Synergie-Officiers, auquel elle est toujours restée fidèle, sont endeuillés.

Nous adressons nos sincères condoléances à ses parents et à notre collègue, Rémi.

LE MOUVEMENT SPONTANÉ DES POLICIERS EN COLÈRE MÉRITE SOUTIEN ET RESPECT

et doit conduire à des solutions !

Des événements très importants viennent de se produire : des policiers "de terrain", très engagés professionnellement dans des unités spécialisées pour la plupart (BAC, compagnies d'intervention, brigades nocturnes et de service général...), excédés par la banalisation des violences et de l'irrespect au quotidien, ont réagi à la tentative d'assassinat de leurs collègues à Viry-Châtillon, violant sciemment leur statut au risque d'un suicide professionnel par révocation, pour avoir manifesté en tenue sur la voie publique.

Ce mouvement, spectaculaire par son unanimité spontanée et sa force, a fait prendre conscience du niveau insupportable et extrêmement dangereux atteint par l'érosion de l'autorité, de la crédibilité, du respect et de la capacité d'action des

élus et surtout des services publics institutionnels de la République (Police, Armée, Justice, Santé publique, Éducation nationale, services sociaux, ...) depuis une quarantaine d'années.

Fort heureusement, la hiérarchie et le ministre concernés ont perçu la réelle gravité de ce mouvement et sa réelle spontanéité (suite à l'absence totale de résultats et à l'audience affaiblie et banalisée par les autorités pour les mises en gardes et revendications précédemment exprimées sous forme de leitmotivs par les organisations représentatives).



Les craintes du Pouvoir ont suscité une grande attention et une réponse d'envergure à ces mouvements. Cette réaction est d'autant plus lucide, saine et opportune que d'autres corps professionnels concernés (police municipale, pompiers et, tacitement, gendarmes et militaires) et même et surtout des citoyens ont exprimé spontanément leur soutien par leur présence dans les manifestations.

Ces faits empreints d'un courage réel et d'un engagement sincère, exempts de manipulation et de récupération, suscitent l'hommage et le respect dû à un mouvement de résistance et d'implication dans la défense de la Nation. Il est donc urgent d'engager une réflexion et des moyens pour remédier aux accumulations des fautes, faiblesses et négligences à l'origine de la situation actuelle.

Espérons que les postulants aux fonctions régaliennes de la présidence, de même que ceux qui sont avides de nous représenter, tiennent compte de ces événements exceptionnels et s'engagent sincèrement sur un chantier de reconstruction sociétale dans le cadre des valeurs fondamentales de notre République pour le bien-être et la sécurité des citoyens.

Le malaise manifeste des policiers de base générant le conflit actuel est dû en particulier à une incompréhension de la finalité des instructions de l'Administration transmises par la voie hiérarchique.

Les annonces récentes de déblocage de fonds pour l'amélioration des équipements ne peuvent qu'être reçues de façon positive. Cependant, l'indétermination des moyens alloués pour lutter contre les nouvelles formes violentes de criminalité : terrorisme, violences urbaines, criminalité organisée sous forme mafieuse, atteintes de plus en plus fréquentes et violentes à l'intégrité physique des forces de l'ordre, et l'absence de vision sur le retour, en particulier pénal, des actions et implications fortes des policiers pour le maintien de la paix publique et la lutte contre toutes ces formes de criminalités, sont en grande partie à l'origine de ce malaise patent des fonctionnaires de police.



À cet effet, nous suggérons, pour y remédier, un corpus de mesures législatives et de modernisation du management urgentes, et de nature à l'apaiser :

- **Réforme de la légitime défense**, selon les propositions du Bureau national
- **Fluidification des rapports avec la hiérarchie** : *Fusion progressive du Corps de Conception et de Direction avec le Corps de Commandement* pour aboutir à une meilleure lisibilité de la chaîne de commandement et limiter le nombre d'échelons hiérarchiques afin de faciliter la transmission d'informations et d'instructions. Cette mesure est d'autant plus justifiée par les niveaux de recrutement actuels, de fait similaires pour les deux corps, et par des affectations en progression de postes de chefs de service voire de direction à des officiers.
- **Retour d'une confiance qui a pu être mise en doute, envers les représentants syndicaux**, représentant plus de 80 % des effectifs de police, et seuls aptes à être reçus et entendus par le pouvoir politique.

ma
mutuelle
santé

mon
maintien
de traitement
et primes



● **Exécution effective des peines prononcées à l'issue des voies de recours**, en vertu du respect de l'indépendance des magistrats du siège dans leurs décisions :

Suppression de la réduction automatique de peines au profit d'une réduction possible d'un taux maximal à définir, sous conditions strictes, en particulier d'indemnisation effective des victimes, État, services publics et frais hospitaliers compris.

Suspension effective du sursis en cas de récidive pour une même famille d'infractions.

Suppression des conséquences les plus néfastes de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, aggravée par la loi dite de "Prévention de la récidive et d'individualisation des peines" (loi Taubira) du 15 août 2014 :

Recherche prioritaire de peine alternative à la détention pour les condamnations jusqu'à 5 ans ferme en matière correctionnelle. L'abandon de ce principe ne faisant pas obstacle au prononcé de peines de substitution si elles sont effectivement prononcées comme telles lors des jugements. Ceci aboutissant à une meilleure lisibilité et, partant, meilleure compréhension du prononcé des peines pour les victimes comme pour les condamnés, en rapprochant le "temps judiciaire" du "temps effectif".

Interdiction de fouilles systématique de détenus à l'initiative du personnel pénitentiaire de base.

Application effective de l'article 20-2 de l'ordonnance du 2 février 1945 sur la possibilité, dans certaines circonstances, de traitement judiciaire des mineurs de plus de 16 ans à l'identique des adultes, en particulier en cas violences contre fonctionnaires chargés d'un service public (force publique, enseignants, ...) au lieu de propos fatalistes exprimés régulièrement et de façon erronée sur "l'impossibilité" de leur mise en détention ressassée comme un axiome.

● **Mise en place d'une politique active de reconquête des territoires perdus** et abandonnés aux oukases d'un "caïdat" de type mafieux alliant radicalisation et criminalité, l'une se nourrissant de l'autre. Pour y parvenir, des axes d'action indispensables doivent être combinés :

Éradication de la criminalité par un travail de quadrillage à base de renseignement criminel préalable à un démantèlement judiciaire de réseaux criminels, et maintien pendant un temps nécessaire d'un contrôle étroit des quartiers assainis.

Réimplantation des services publics, établissements d'enseignement avec effectifs adaptés, emploi, services éducatifs et sociaux et projets d'animation, réouverture de commerces de proximité.

En conséquence, le Bureau de la section des retraités souhaite :

● **une prise en compte de principe de ces revendications qui soit actée par le pouvoir exécutif**, sous forme d'entretien avec les représentants syndicaux des organisations représentations, afin d'ébaucher un calendrier législatif pour le vote et l'application de ces mesures. Le bureau de la section des retraités a conscience du nécessaire délai imposé par un tel travail législatif.

● Dans l'attente d'une telle réunion plénière et d'un accord de principe, **l'abandon de manifestations spontanées et non déclarées** de la part de nos collègues, et la poursuite de leurs suggestions et revendications dans le cadre syndical.

**LE BUREAU DE LA SECTION DES RETRAITÉS.
SYNERGIE-OFFICIERS**

LE MOT DU TRÉSORIER

Adhérer à un syndicat comme SYNERGIE-OFFICIERS représente, avant l'aspect pécuniaire, un symbole, un engagement personnel et une participation à un projet commun.

Aussi, outre la défense des intérêts moraux et matériels des officiers, adhérer c'est aussi respecter et faire respecter une éthique inhérente à nos fonctions en tant que cadres de l'institution policière, et à un certain nombre de valeurs de la République auxquelles nous sommes tous attachés.

Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'avec ton soutien plein et entier.

Tu constateras sur le bulletin d'adhésion 2017 que les montants sont identiques à ceux de l'année dernière.

Non, le trésorier n'est pas, une fois de plus, encore tombé sur la tête...

Le contexte économique général et la morosité ambiante, le tout allié à une gestion efficace de nos ressources, nous ont convaincus de la nécessité de ne pas augmenter le montant des cotisations pour l'année à venir.

La signature du protocole PPCR au printemps 2016 et sa mise en œuvre effective courant 2017 nous amènera vraisemblablement à revoir notre copie mais, pour l'instant, le montant de "l'impôt révolutionnaire" coïncide avec la situation de nos traitements qui stagnent depuis maintenant plus de cinq années.

Je te rappelle que **la cotisation syndicale est déductible des impôts sur le revenu à hauteur de 66 % de son montant** (exemples de montants restant à la charge de l'adhérent après déduction fiscale : lieutenant 28 €, capitaine 37 €, commandant 45 €, retraité 17 €).

Par ailleurs, je te rappelle que le règlement de ta cotisation avant le 31 mars te confère automatiquement une prestation d'assurance décès via un contrat groupe souscrit par SYNERGIE-OFFICIERS.

Je t'adresse, ainsi qu'à tous ceux qui te sont chers, mes vœux les plus chaleureux de santé, bonheur et prospérité pour 2017.

Syndicalement vôtre.



Benoît EBEL
Trésorier national



BULLETIN D'ADHESION 2017

N O M : **PRÉNOM** :
Grade : **Date de nomination** :
Matricule : **Date de naissance** :
Direction : **Service d'affectation** :
Téléphone : **Adresse professionnelle** :
Fax : **Adresse domicile** :
Portable : **E-mail personnel** :
E-mail prof. :

GRADES	COTISATION (1) SYNERGIE-OFFICIERS	COTISATION (2) avec adhésion CFE-CGC	Règlement par prélèvement automatique	
			(1)	(2)
Elève	10 €	---	---	---
Stagiaire	15 €	80 €	---	---
LIEUTENANT	84€	156 €	7,60 €	13,60 €
CAPITAINE	111 €	183 €	9,85 €	15,85 €
COMMANDANT	133 €	205 €	11,70 €	17,70 €
Cdt. E.F. - G.R.A.F.	153 €	225 €	13,35 €	19,35 €
Retraité	50 €	110 €	4,60 €	9,50 €
Veuve	15 €	---	---	---

NOTA : La cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur les revenus à hauteur de 66 % de son montant.

Exemples de montants restant à la charge de l'adhérent après déduction fiscale : Lieutenant 28 €, Capitaine 37 €, Commandant 44 €.

(*) La cotisation annuelle de SYNERGIE-OFFICIERS est exigible en début d'année, elle comprend obligatoirement : l'abonnement au Trait d'Union (10 €), la cotisation syndicale, l'assurance décès de l'adhérent (y compris hors service) fonctionnaire de Police actif ou retraité, à jour de cotisation au 31 mars, qui sera réglée à l'ayant droit légal ou désigné nommément par lui.

Le prélèvement automatique : Joindre une autorisation de prélèvement SEPA datée et signée accompagnée d'un RIB.

Les sommes indiquées sont calculées pour un échelonnement sur 12 mois et sont valables pour une adhésion avant le 15 janvier.

Le renouvellement d'adhésion s'opère automatiquement par tacite reconduction.

Pour une adhésion, ou un renouvellement d'adhésion en cours d'année, après un 1^{er} prélèvement d'ajustement calculé en fonction du nombre de mois écoulés, le montant de la mensualité reste ensuite identique jusqu'au 31 décembre.

Toute adhésion souscrite en cours d'année est due dans son intégralité.

Fait à

Le

Signature

SYNERGIE-OFFICIERS

2 bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS - TEL. : 01.40.13.02.85 - FAX. : 01.40.28.47.73 - E-mail : bureau.national@synergie-officiers.com
(affilié CFE-CGC)

SYNERGIE OFFICIERS

DES HOMMES,
DES FEMMES,
DES MISSIONS,
UNE SEULE
AMBITION



SYNERGIE-OFFICIERS
2 bis Quai de la Mégisserie 75001 Paris
01.40.13.02.85
bureau.national@synergie-officiers.com

